







PREMIÈRE PARTIE  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

**> ACTIVITES & RESULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016**

05

**Chapitre I > LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016**

<b>1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016</b>	<b>06</b>
• 1.1 Activité Services de paiement	06-10
• 1.2 Activité des sites communautaires	11
• 1.3 Activité des sites de jeux	11
• 1.4 Activité Téléphonie	11

**Chapitre II > RÉSULTATS 2016 & PRÉVISIONS 2017**

<b>1. RÉSULTATS DE BD MULTIMÉDIA S.A. EN 2016</b>	<b>12-13</b>
<b>2. RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016</b>	<b>14-17</b>
<b>3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017</b>	<b>17</b>
<b>4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DE BD MULTIMÉDIA S.A</b>	<b>17</b>

**Chapitre III > ATOUS & COMPÉTENCES**

<b>1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2016</b>	<b>18</b>
<b>2. LES HOMMES</b>	<b>18</b>
<b>3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION</b>	<b>19</b>
<b>4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA</b>	<b>19</b>

**Chapitre IV > LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA**

<b>1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA</b>	<b>20</b>
<b>2. PARTICIPATIONS ET FILIALES</b>	<b>20</b>
• 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2016	20-22
• 2.2 Événements postérieurs à la clôture	22-23
• 2.3 Participations réciproques	23
• 2.4 Informations sur la détention du capital	23
• 2-5 Conventions portant sur des opérations courantes	23-24
• 2-6 Dettes Fournisseurs et Date d'échéance	24
• 2-7 Options de souscriptions attribuées aux salariés et cadres du Groupe	24
• 2-8 Attribution d'actions gratuites aux salariés	24
• 2-9 Participation des salariés au sein du capital social	24-25
• 2-10 Programme de rachat d'actions - Bilan	25-26
• 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir et compétence confiés au CONSEIL D'ADMINISTRATION	26
• 2.12 Information sur les charges fiscalement non déductibles	26
• 2.13 : Activités en matière de recherche et développement	26

**SECONDE PARTIE**
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT  
COMME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

<b>&gt; PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSOLUTIONS</b>	<b>27-34</b>
<b>&gt; TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>36</b>
<b>&gt; RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>37</b>
<b>&gt; COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS</b>	<b>39</b>
• Bilan	38
• Compte de résultat	39
• Annexe comptable	45-51
<b>&gt; COMPTES SOCIAUX</b>	<b>52</b>
• Bilan	52-53
• Compte de résultat	54-61
• Annexe comptable	58-63
• Annexes comptables de l'Établissement de paiement	64
<b>&gt; RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>68</b>
<b>&gt; RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>69-72</b>

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Outre une activité historique d'édition de services communautaires, nous avons constitué notre offre de solutions de paiement autour des produits suivants :

- StarPass : service de micropaiement contenant plusieurs solutions de paiement dont la principale est la facturation opérateurs de telecom,
- Toneo First : carte prépayée éditée par Prepaid Payments Services (filiale de MasterCard/Edenred) dont notre filiale, Paycom, est le distributeur dans le réseau de débiteurs de tabac et sur le web,
- Payment. net : encaissements cartes bancaires multi-pays et multi-devises par notre filiale BD Multimedia HK LTD., offre vers les places de marché, les commerçants en ligne

En 2016, sur un marché du micropaiement en repli, nous avons toutefois amélioré nos marges brutes grâce à des évolutions tarifaires.

En 2017 nous avons pour objectif de nous donner les moyens financiers de réussir afin de prendre une place importante dans le nouveau monde des Fintech avec une offre bien structurée.

Concernant les activités d'Édition, nous pensons qu'il est pertinent de les séparer de la Fintech.

Au 31/12/2016, notre trésorerie Groupe était à 2 238 k€ avec un très faible endettement.

Jim DORRA, en charge de notre division paiement, vous présente les nouvelles opportunités produits de Paiement de BD Multimedia.

Je vous remercie de votre confiance,

**Daniel Dorra**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Les années passées ont été difficiles dans un marché marqué par le déclin de l'appétence pour les solutions de type micro-paiement et dans un contexte d'intensification de la réglementation.

Néanmoins, face à ces grands défis, nous avons décidé de regarder vers l'avant et de saisir les nouveaux enjeux du marché du paiement.

Dans les faits, depuis deux ans, nous avons entamé une reconversion intégrale de la société en reprenant le produit Toneo First (carte MasterCard prépayée sans compte bancaire) d'une part et d'autre part en créant un établissement de paiement à la pointe de la technologie et des sujets réglementaires : BD Multimedia est en passe de se réinventer pour devenir une Fintech.

De grands talents ont rejoint les équipes de notre Fintech. Il en résulte déjà les prémices d'un succès sur notre néo-banque Toneo First. Les résultats de notre nouveau produit e-commerce ne devraient pas tarder. Nous accentuerons nos efforts sur l'augmentation des volumes de vente et sur la communication.

Nos atouts pour réussir ce défi sont bien présents : peu d'acteurs (même bancaires) sont capables de réunir autant de compétences dans les domaines technologiques, web, bancaires, paiements, réglementaires et Telecom au sein d'une même entité.

Mes équipes se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance.

**Jim DORRA**

*Directeur Général délégué aux Services de Paiement*

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

## PREMIÈRE PARTIE

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

#### **> ACTIVITÉS & RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016**

S'appuyant sur l'évolution des moyens de communication, BD MULTIMÉDIA a imposé son savoir-faire dans l'Internet et l'Audiotel.

#### **Les activités du Groupe BD MULTIMÉDIA :**

- Services de Paiement
- Sites communautaires
- Sites de jeux
- Téléphonie

## &gt; LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

## 1 - LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2016

## &gt; 1.1 Activité Services de paiement

## 1.1.1 Le marché

## 1.1.1.a Notre marché historique du micropaiement

Le marché du micropaiement propose des alternatives pratiques et fiables au paiement par carte bancaire et notamment via les paiements sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI).

Le marché des solutions de paiement sur facture opérateur (hors services vocaux surtaxés) représentait 578 M€ en 2013 en France (AFMM – Observatoire 2013 des solutions de paiement sur facture opérateur- SMS+, Internet+Box et Internet+Mobile- CA éditeurs).

Le marché des SVA affichait en 2015, 225 M€ de revenus, dont 120 M€ pour les opérateurs fixes.

Ces chiffres sont en recul par rapport aux années précédentes ; ainsi en comparaison avec le T4 de 2014, les revenus des SVA ont diminué de 23 % (opérateurs fixes et mobiles) - source Observatoire des marchés - ARCEP). La principale raison invoquée est la modification de tarification vers les numéros SVA imposée depuis octobre 2015 : elle est décomposée en coût de communication, désormais largement banalisée, et en coût de service de l'éditeur.

L'avènement des Smartphones et donc de l'utilisation de l'Internet mobile contribue à la démocratisation du micropaiement et du paiement via facture opérateur pour l'achat de biens (achat de titres de transport par SMS, lancés en février 2017 par la Métropole Rouen-Normandie, source AFMM) ou de services (le micro-don par SMS).

À ce jour, il n'existe pas en soi une solution de paiement miracle pouvant répondre à tous les besoins des consommateurs ou des marchands en ligne.

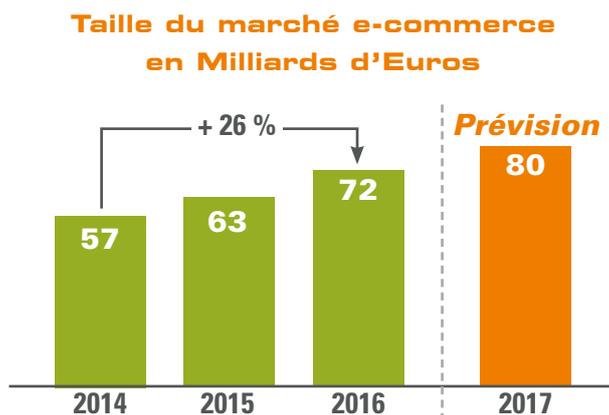
En ce sens, et notamment dans le domaine du micropaiement, des agrégateurs de solution de paiement comme StarPass sont devenus indispensables pour nombre de sites web souhaitant toucher le plus d'utilisateurs dans le monde entier rapidement et sans frais fixes importants.

## 1.1.1.b Le marché de e-commerce

Le commerce électronique français est sur un chemin de croissance régulier :

- **Les chiffres du marché du e-commerce :**

Le marché poursuit sa croissance continue à deux chiffres et les estimations de la FEVAD portent le montant total des achats à 80 Milliards d'Euros pour 2017.

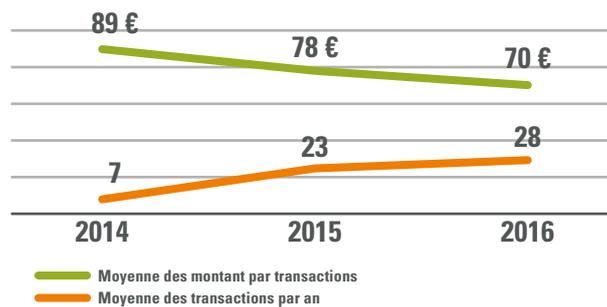


- **Généralisation et normalisation de l'achat en ligne :**

L'ensemble des segments de la population française achète désormais en ligne.

L'augmentation du nombre annuel de transactions par utilisateur montre cette normalisation : le nombre de transactions moyen est passé de 7 par an et par utilisateur en 2014 à 28 transactions par an et par utilisateur en 2016.

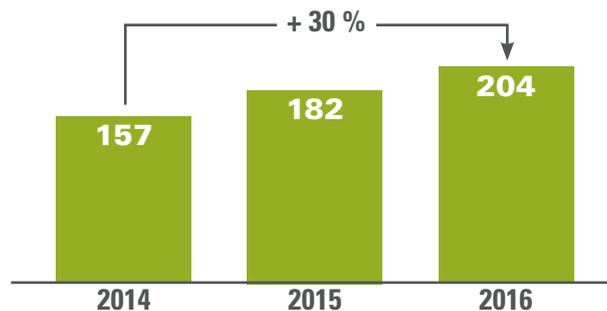
**Montant et nombre moyen  
de transactions e-commerce par  
acheteur et an (sources fevad.com)**



- **Les marchands:**

La croissance du nombre de marchands e-commerce est forte et régulière. Le nombre de marchands e-commerce en France est passé de 157 000 à 204 000 marchands en 2 ans.

**Nombre de marchand e-commerce  
en milliers (sources fevad.com)**



- **L'importance croissante des marketplace :**

L'avènement des places de marché joue un rôle déterminant dans la digitalisation du commerce physique et donc dans l'augmentation du marché du e-commerce.

Les parts des ventes générées au travers des places de marché (marketplace), pour les principaux sites marchands français (panel ICE 40), atteignent 28 % des ventes.

### 1.1.1.c Les cartes bancaires prépayées

Les cartes bancaires prépayées et autres offres dites de « banking light » ou « néo-banque » sont en plein essor en France dans un marché qui a tardé à s'équiper sur ce type de solution comparativement à des marchés plus matures comme celui du Royaume-Uni.

Alors que seule une dizaine de produits est présente en France, le marché au Royaume-Uni a vu exploser l'offre de 50 en 2007 à 240 produits recensés en 2015. Le Prepay International Forum, UK, indiquait en mars 2015 que les usages sont de plus en plus orientés afin de limiter les risques de fraudes, sur la base des chiffres suivant<sup>1</sup> :

- 380 % d'augmentation du nombre de produits de carte prépayée disponible aux consommateurs
- 35 % des personnes ont une carte prépayée dans leur portefeuille
- 13 % de transactions refusées sur les cartes de crédit

S'il convient de prendre des précautions quant à la comparaison des usages sur les différents marchés européens, on peut clairement entrevoir que le marché français sera amené à évoluer dans le même sens que celui du Royaume-Uni dans la mesure où ces cartes répondent à de nombreux besoins existants des consommateurs (gestion de budget, accès aux services bancaires, sécurisation et limitation de la fraude, etc.)

Voici quelques exemples des populations cibles en France :

- les personnes sans compte bancaire ;
- les personnes qui sont « interdit bancaire »
  - fichées au FCC<sup>2</sup> : 4 110 506 de personnes en 2015 selon la banque de France
  - fichées au FICP<sup>3</sup> : 2 676 025 de personnes en 2015 selon la banque de France
- les jeunes et les familles pour gérer les budgets de l'argent de poche et limiter les achats inattendus des jeunes sur la carte des parents
- les internautes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées bancaires
- les résidents d'origine étrangère ayant du mal à comprendre le monde bancaire
- les voyageurs pour optimiser les frais et limiter les risques en cas de perte ou vol de carte
- Les entreprises pour éviter la lourdeur administrative des remboursements de frais tout en limitant les risques

Ces cartes sont généralement diffusées dans un bureau de tabac ou une station-service. Elles peuvent aussi être achetées en ligne.

La différence fondamentale entre une carte traditionnelle de crédit issue d'une banque et une carte bancaire prépayée est que la carte n'a pas de réserve de crédit associée : seule la somme disponible sur le solde prépayé peut être dépensée.

Cette carte est rechargée ensuite par virement, carte bancaire classique, transfert du montant d'une autre carte, paiement en liquide au point de vente, etc.

Chaque paiement est soumis à une autorisation systématique d'autorisation de paiement afin de vérifier que le solde disponible est suffisant pour conclure la transaction : ceci à l'avantage de ne faire porter aucun risque au diffuseur de la carte (pas de crédit) et de pouvoir proposer la carte à une population plus large.

<sup>1</sup> source <http://prepaidforum.org/2015-year-prepaid-economy/>

<sup>2</sup> FCC : Fichier Central des Chèques listant les personnes auxquelles une banque retire la possibilité d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire.

<sup>3</sup> FICP : Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

Comme une carte bancaire traditionnelle la carte Toneo First est affilié au réseau MasterCard ce qui lui permet d'être utilisée comme n'importe quelle carte bancaire dans n'importe quel commerce dans le monde.

### 1.1.2 L'activité

En fin d'année 2007, nous avons conçu et lancé une offre micropaiement compétitive « StarPass », accessible sur le site [www.starpass.fr](http://www.starpass.fr). Le service bien qu'incomplet a satisfait nos premiers clients.

Les années suivantes ont vu le produit être étoffé de nouvelles fonctionnalités, l'ajout de nouveaux pays proposant notre solution.

Depuis 2012, l'activité a été fortement impactée à plusieurs reprises par une forte autorégulation du marché français du micropaiement mobile en lien avec la régulation européenne en matière de paiement. Ce phénomène a touché tous les acteurs du marché.

L'année 2015 a été marquée par la reprise de l'activité de "néobanque" Toneo First et l'obtention de notre agrément :

#### "Neobanque" Toneo First

En février 2015, BD Multimedia a acquis le produit Toneo First au travers de sa filiale à 100 % Paycom et renforce son catalogue produits de paiement avec un nouveau produit BtoC.

#### Établissement de paiement

En décembre 2015, BD Multimedia devient établissement de paiement hybride pour son activité de paiement StarPass, sous contrôle du superviseur français, l'ACPR.

L'année 2016 a été marquée par notre première année en tant qu'établissement de paiement et sera une année de mise en place des nouveaux fondamentaux de l'entreprise :

- L'agrément d'établissement de paiement positionne BD Multimedia dans un cercle très restreint d'acteurs pouvant exercer le métier de prestataire de paiement. 2016 est pour nous une année de rodage pour confirmer la mise en place effective de l'ensemble des procédures bancaires de l'établissement de paiement.
- BD Multimedia a continué à investir dans la recherche et le développement afin de créer une offre e-commerce capable de rivaliser avec les meilleurs du marché. La commercialisation de cette offre a démarré fin 2016. Elle se base sur notre agrément de paiement et capitalise sur les nouvelles technologies développées en 2016 notamment du point de vue de nos solutions multi-devises.
- Sur Toneo First, après une première année de restructuration, nous avons démarré les campagnes marketing à la fin du premier semestre 2016. La croissance mensuelle du produit s'établit à 2 chiffres depuis septembre 2016.

### 1.1.3 Les perspectives

Dès fin 2016, notre positionnement évolue : BD Multimedia devient une Fintech.

#### 1.1.3.a Technicité au service des opportunités :

Il convient de rappeler que BD Multimedia gère sa propre plateforme de paiement (payment service platform) assurant une intégration coordonnée et transversale d'une gamme complète de méthodes de paiement qui permet aux commerçants d'accepter 140 devises, des modes de paiement alternatifs comme la facturation opérateur (carrier billing), du paiement en un clic et des paiements récurrents.

Dans un environnement partagé entre les nouveaux entrants offrant des API de paiement standardisées, la position de

l'établissement de paiement BD Multimedia et des solutions techniques comme Payment.net permettent tant une approche standardisée (API en ligne) comme nos concurrents, mais aussi d'être en mesure de fournir des solutions sur mesure pour nos clients (analyse réglementaire, API adaptées).

Cette stratégie peut s'appliquer simplement dans la mesure où nous maîtrisons nos technologies dans leur ensemble et sommes maîtres de nos plannings de développement. Nous nous définissons comme une Fintech, car nous sommes avant tout une société technologique, créant des produits innovants dans le milieu bancaire afin d'accompagner nos clients dans leur croissance.

Autour de 2 grands pôles produit, BD Multimedia — et ses filiales — se positionne comme un établissement de paiement innovant et visionnaire sur les produits financiers de demain.

### 1.1.3.b La stratégie 2017

Établissement de paiement :

- Sur Starpass.fr, nous restons sur un positionnement défensif sur les produits de micropaiement, attentiste quant à toute opportunité d'affaire.
- Une nouvelle offre à destination des acteurs du e-commerce a vu le jour fin 2016 : nous comptons désormais capitaliser sur notre savoir technique et réglementaire pour convaincre des partenaires importants du e-commerce à co-construire des solutions innovantes et leur permettant d'optimiser les ventes.

"Neobanque" ToneoFirst:

En 2016, nous avons dépassé nos objectifs et nous fixons des objectifs ambitieux pour 2017.

Nous avons entamé un travail de fond sur les partenariats, la communication, la technologie et la distribution :

- dossier Bleu Blanc Zèbre validé par l'association en mars 2017
- ajout de circuit de distribution tel que Bi-média, Logista, Aleda, etc.
- lancement de l'application mobile en juin 2017
- augmentation des budgets de communications

Communication sur nos produits :

Notre site BD Multimedia a été refait en 2016 afin de mettre en valeur notre établissement de paiement.

L'ensemble de nos sites web seront révisés en 2017 dans le but de positionner notre établissement de paiement comme un acteur incontournable du marché.

---

## > 1.2 Activité des sites communautaires

---

Nous étudions une solution de retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech.

### **Le marché**

Fort de son expérience avec le Minitel puis Internet, BD MULTIMEDIA s'appuie sur un constat simple :

Les internautes sont à la recherche de contacts ou d'informations ciblés en fonction de leurs centres d'intérêt, de leurs socio-styles (mode de vie, catégorie socioprofessionnelle...) ou de leurs goûts. En ce sens, notre service Édition a mis en place des services spécifiques (à opposer aux portails généralistes traditionnels).

Nos services sont présents sur des segments de marché consacrés aux dialogues, rencontres et leurs produits dérivés.

### **L'activité**

Parmi nos sites de rencontre, nous disposons, à travers notre filiale Gayplanet, de contenus et services à destination de la communauté gay.

Depuis 2013, nous augmentons la fréquentation de nos sites grâce au modèle « Freemium » et à diverses améliorations.

### **Les perspectives**

Nous envisageons la séparation de cette activité et concernant notre filiale Gayplanet, nous avons décidé d'arrêter l'activité en début d'année 2017.

---

## > 1.3 Activité des sites de jeux

---

### **L'activité**

Avec un CA en forte baisse, nous avons arrêté cette activité fin 2016.

---

## > 1.4 Activité Téléphonie

---

Cette activité, arrêtée début 2014, a repris au sein de la filiale Paycom (rachat de Central Telecom en février 2015)

## Chapitre II

## &gt; RÉSULTATS 2016 &amp; PRÉVISIONS 2017

## 1. Résultats de BD MULTIMÉDIA S.A. en 2016

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMÉDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

**Analyse du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'élève à 5 854 k€ contre 7 167 k€ en 2015 (-18 %).

Micropaiement – StarPass

Le CA est de 3 667 k€ en 2016 contre 4 827 k€ en 2015 (-24 %).

- La baisse comparative entre 2015 et 2016 est consécutive à la mise à l'écart d'une partie des clients en raison d'ajustement réglementaire. Le segment marché adressé par StarPass est en contraction, mais aussi en concentration. Nous espérons bénéficier de cette concentration par identification de nouvelles opportunités dans d'autres verticales.
- Pour rappel, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance a accordé à BD Multimédia un agrément en qualité d'établissement de paiement (Décision n° D-15-07824) le 16/12/2015.

Édition – sites communautaires

Le CA s'élève à 1 751 k€ en 2016 contre 1 802 k€ en 2015 (-3 %).

- Le CA de l'activité rencontre est en baisse de 27 % (77 k€ en 2016 contre 117 k€ en 2015). Le modèle économique « freemium » n'a pas eu les effets positifs attendus et génère une diminution du chiffre d'affaires.
- Le CA de vente de marchandises s'élève à 1 674 k€ en 2016 contre 1 684 k€ en 2015 (-1 %). Les ventes des produits dérivés sur nos différents supports éditoriaux sont en stable.

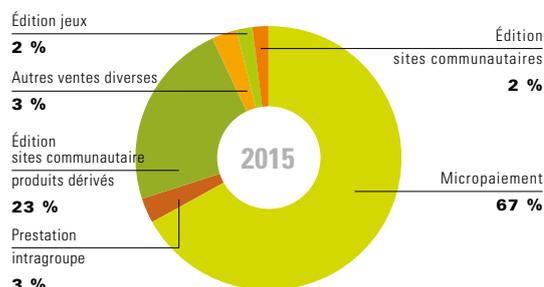
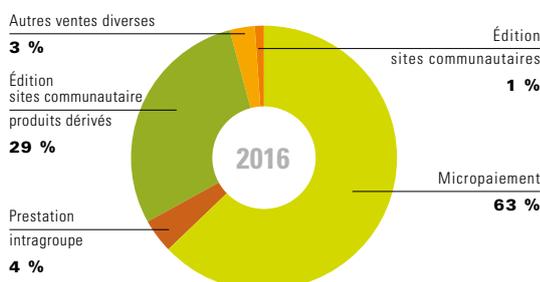
Édition - jeux

- Le CA s'élève à 28 k€ en 2016 contre 147 k€ en 2015 (-81 %). Cette activité a été arrêtée.

\*\*\*

Le montant des prestations intra Groupe s'élève à 262 k€ en 2016 contre 185 k€ en 2015. Les ventes diverses (transport, mise à disposition de personnel...) s'élèvent à 206 k€ en 2015 contre 265 k€ en 2014 (-22 %).

## RÉPARTITION DU CA BD S.A. PAR ACTIVITÉS



## Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est passé d'une perte de 604 k€ en 2015 à une perte de 935 k€ en 2016.

L'évolution du résultat d'exploitation sur les activités de BD S.A. s'explique principalement par les points suivants :

### Micropaiement

Le résultat opérationnel de cette activité a régressé de 148 k€ passant de 299 k€ en 2015 (6 % du CA) à 150 k€ en 2016 (4 % du CA). Malgré les actions entreprises pour réduire les coûts et l'optimisation des opérations marketing, notre produit StarPass a connu une baisse en 2016.

### Édition – sites communautaires

La marge opérationnelle de ce secteur est en baisse de 122 k€ (RE 2015 : +45 k€ ; RE 2016 : -77 k€).

- L'activité Édition est en baisse de 57 k€ (2015 : -66 k€ ; 2016 : -123 k€). Ce résultat est lié essentiellement à des charges de rénovation des sites.
- La contribution au résultat de la vente sur Internet des produits dérivés (marchandises) est en baisse de 65 k€ (RE 2015 : 111 k€ ; RE 2016 : 46 k€). Les opérations commerciales n'ont pas apporté le résultat attendu.

### Édition – jeux

Le résultat d'exploitation de ce secteur est en hausse de 6 k€ (2015 : -69 k€ ; 2016 : -62 k€).

Cette activité a été arrêtée.

### Charges fixes :

L'augmentation des frais de fonctionnement a généré une baisse du résultat d'exploitation de 66 k€. (charges 2015 : 880 k€ ; charges 2016 : 946 k€)

## Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'une perte de 387 k€ pour l'exercice 2015 à une perte de 327 k€ en 2016.

Le résultat financier 2016 résulte principalement de :

- la diminution des intérêts et charges assimilées (8 k€ en 2015 ; 6 k€ en 2016).
- des produits financiers liés aux participations pour 30 k€
- des produits financiers nets liés aux placements pour 189 k€
- d'une provision sur les titres de la filiale Gayplanet pour 219 k€
- d'une provision sur les avances consenties à la filiale BD HK pour 177 k€, à la filiale Gayplanet pour 146 k€

Le résultat courant avant impôt 2016 de BD Multimédia est constitué par une perte de 1 262 k€.

## Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2016, notre société a enregistré un résultat exceptionnel déficitaire de 26 k€.

Ce résultat s'explique à titre principal par :

- le règlement de divers litiges dans le secteur micropaiement : +35 k€
- la constitution du fonds pour risques bancaires généraux pour -25 k€.
- la résolution d'un litige du département jeux pour -20 k€
- une provision pour dépréciation de marques du secteur jeux : -13 k€

Le résultat net comptable de la société, compte tenu de l'impôt société, est constitué par une perte de 1 288 k€.

## Analyse de la situation financière

Avec un résultat de - 1 288 k€ et une capacité d'autofinancement de -756 k€, notre société a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de 1 951 k€. Nous avons remboursé 78 k€ d'emprunts, financé à hauteur de 52 k€ de nouvelles immobilisations, cédé des immobilisations pour 163 k€, réalisé des avances aux filiales pour 163 k€, racheté des actions propres pour 88 k€, procédé à une augmentation de capital de notre filiale Paycom pour 19 k€ et effectué un remboursement de 204 k€ de la prime d'émission. De ce fait la situation de trésorerie est passée de +4 293 k€ au 31/12/15 à + 1 901 k€ au 31/12/2016.

## 2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2016

### Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est passé de 7 924 k€ en 2015 à 6 404 k€ en 2016, soit -19 %.

La diminution du CA de 1 520 k€ s'explique principalement par les faits suivants :

#### Micropaiement

Le chiffre d'affaires de l'activité paiement baisse de 1 004 k€ (CA 2015 : 5 008 k€ ; CA 2016 : 4 004 k€), soit - 20 %. Notre filiale Paycom qui a repris le fonds de commerce de Central Telecom en février 2015 a vu son CA progresser de 120 k€. (CA 2015 : 181 k€ ; CA 2016 : 301 k€)

Les premiers clients (bêta-test) de Payment.net accueillis en 2016 ont réalisé un volume d'affaires de 469 k€. Le taux de commissions moyen s'établit à 6 %. Le chiffre d'affaires s'élève à 28 k€ pour l'année 2016.

Notre filiale Paycom qui a repris le fonds de commerce Central Telecom en février 2015 a réalisé 301 k€ en 2016 contre 181 k€ en 2015, de produit sur opérations de paiement (marge sur flux financiers).

Après une réorganisation intégrale, le produit Toneo First est en forte croissance sur les derniers mois.

#### Édition – sites communautaires

Après une année 2015 en progression de 9 %, le chiffre d'affaires du pôle Édition (Internet, Audiotel et produits dérivés) a diminué de 136 k€ (CA 2015 : 2 233 k€ ; CA 2016 : 2 097 k€) soit -6 %. Nous envisageons la séparation de cette activité.

### Édition – jeux

Le CA s'élève à 28 k€ en 2016 contre 147 k€ en 2015 (-81 %).

Cette activité a été arrêtée.

### Distribution aux Professionnels

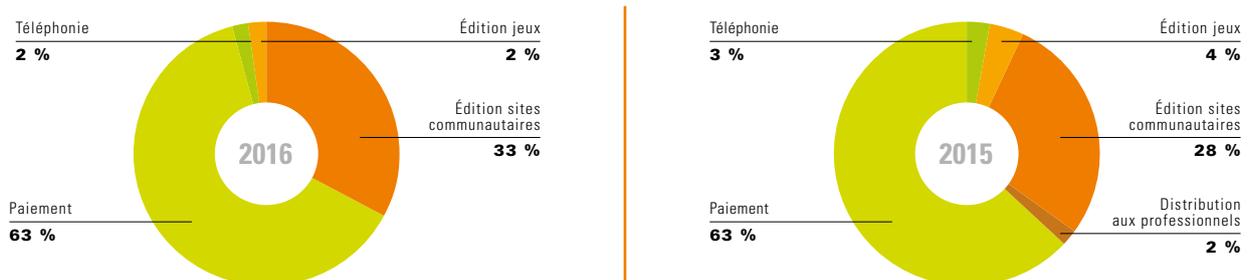
En 2014, via la création de notre filiale DISTKOO, nous proposons aux professionnels (essentiellement les débitants de tabac) les produits dérivés de notre activité édition. Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 204 k€ (CA 2015 : 339 k€ ; CA 2016 : 135 k€)

Cette activité a été arrêtée.

### Téléphonie

L'activité, arrêtée fin 2013, a repris au sein de la filiale Paycom. Le CA de l'activité téléphonie s'élève à 140 k€ en 2016 contre 197 k€ en 2015.

## RÉPARTITION DU CA PAR ACTIVITÉS



## Analyse de l'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice est constitué par une perte de 1 846 k€ en 2016 contre une perte de 1 135 k€ en 2015.

L'évolution du résultat d'exploitation s'explique principalement par :

### Paiement

Le résultat d'exploitation de ce secteur est en diminution de 326 k€ (RE 2015 : -152 k€ ; RE 2016 : -478 k€). Cette baisse inclue le RE nos filiales Paycom pour -285 k€ (-386 k€ en 2015) et BD HK pour -343 k€ (-64 k€). Notre produit StarPass seul a un RE 2015 de 299 k€ (soit 6 % du CA) et RE 2016 de 150 k€ (soit 4 % du CA).

### Édition – sites communautaires

Le résultat opérationnel de ce secteur a baissé de 104 k€ (RE 2015 : -73 k€ ; RE 2016 : -178 k€). Les investissements marketing n'ont pas eu les résultats escomptés.

### Édition – jeux

Le résultat de ce secteur a progressé de 6 k€ (RE 2015 : -68 k€ ; RE 2016 : -62 k€). Cette activité a été arrêtée.

### Téléphonie

L'activité, arrêtée fin 2013, a repris au sein de la filiale Paycom. Le résultat opérationnel de l'activité téléphonie est en baisse de 61 k€ (RE 2015 : -63 k€; RE 2016 : -124 k€).

### Distribution aux Professionnels

La vente aux professionnels (principalement les débiteurs de tabac) des produits dérivés de notre activité Édition et Paiement a régressé de 153 k€. (RE 2015 : 63 k€; RE 2016 : -90 k€). Cette activité a été arrêtée.

Frais généraux : (comprenant les salaires des services administratifs et les frais de fonctionnement du Groupe)

L'augmentation de charges diverses (honoraires...) a impacté notre résultat de -73 k€ (2015 : 846 k€; 2016 : 918 k€).

## **Analyse du résultat financier**

Le résultat financier de l'exercice est passé d'un bénéfice de 56 k€ en 2015 à un bénéfice de 179 k€ en 2016.

Le résultat financier 2016 est composé

- de produits pour 241 k€ et d'une charge financière de 62 k€ principalement liés aux placements de la trésorerie.

### Résultat courant

Le résultat courant s'élève à -1 667 k€ en 2016 contre -1 079 k€ en 2015.

## **Analyse du résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 est constitué par une perte de 175 k€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par :

- une provision pour dépréciation de marques du secteur Édition : -32 k€
- une dotation du fonds pour risques bancaires généraux : -25 k€
- des provisions pour dépréciation de fonds de commerce lié au secteur Édition pour -70 k€.
- charges exceptionnelles sur exercice antérieur sur la filiale Paycom : - 80 k€
- règlement de litiges sur la filiale Paycom : - 25 k€
- des provisions pour divers litiges dus au secteur Édition pour -37 k€.
- une provision pour dépréciation exceptionnelle du stock du secteur Édition : -20 k€
- des provisions pour divers litiges dus au secteur Jeux pour -20 k€
- produits exceptionnels sur exercices antérieurs : 56 k€
- produits exceptionnels sur exercice antérieur sur la filiale Paycom : - 105 k€.

### Le résultat Groupe

Enfin, compte tenu de la dotation aux amortissements sur écarts d'acquisition de 1 k€ et des l'impôts sur les résultats de 7 k€, le résultat Groupe est constitué par une perte de 1 851 k€.

## **Analyse financière du Groupe BD MULTIMÉDIA**

Avec un résultat consolidé de -1 851 k€ et une capacité d'autofinancement de -1 542 k€, notre Groupe a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de 1 497 k€. Nous avons financé des opérations d'investissement à hauteur de 446 k€ (dont 88 k€ de rachat d'actions propres), cédé pour 100 k€ d'immobilisations, réduit l'endettement de 82 k€ et effectué un remboursement de 204 k€ de la prime d'émission. De ce fait la situation de trésorerie du Groupe est passée de 4 369 k€ au 31/12/15 à 2 238 k€ au 31/12/2016.

### **3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017**

Compte tenu de l'évolution rapide des résultats, nous ne communiquons pas de prévisions précises, néanmoins nous informerons le marché au fur et à mesure de l'évolution.

### **4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 DE BD MULTIMÉDIA S.A.**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 1 288 171,10 euros au débit du compte « report à nouveau » le portant ainsi à - 2 286 147,91 €. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## Chapitre III

## &gt; ATOUTS &amp; COMPÉTENCES

## 1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2016

<b>BD MULTIMÉDIA</b> S.A. au capital de 4.552.076 €	100 %	<b>PAYCOM SARL</b> au capital de 20 000 €
	100 %	<b>DISTKOO SARL</b> au capital de 1.000 €
	99,84 %	<b>GAYPLANET S.A.</b> au capital de 954.000 €
	99 %	<b>CITE 16 SCI</b> au capital de 1 524.49 €
	80 %	<b>BD Multimedia</b> au capital de 10 000 HK\$

## 2. LES HOMMES

La composition du Conseil d'Administration :

**Président-Directeur Général**

> **Monsieur Daniel DORRA**

Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990.  
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019.

**Administrateurs**

> **Monsieur Jim DORRA**

Nommé pour la première fois le 15 juin 2005.  
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2018.

> **Madame Martine DORRA**

Nommée pour la première fois le 10 juin 2009.  
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2020.

> **Monsieur Yves BONNEMAIN**

Nommé pour la première fois le 18 juin 2014.  
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019

Modification intervenue dans la composition du Conseil d'Administration :

Il est à noter la démission de Monsieur Bernard GAMBIN, de son mandat d'Administrateur, à effet au 18/11/2016, que nous soumettons à ratification dans le cadre de la présente assemblée.

Situation des mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat du cabinet « Extentis Audit » (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux comptes suppléant, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

### 3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes : depuis une décision du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2002, le Président cumule les fonctions de Présidence du Conseil avec celles de Direction Générale de la Société.

### 4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Société	2015	2016
BD MULTIMÉDIA	31	30
GAYPLANET	2	2
CITE 16	0	0
BD HK	0	0
DISTKOO	4	1
PAYCOM	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>37</b>

Les effectifs ci-dessus correspondent à la moyenne des effectifs constatée sur l'année de référence entreprise par entreprise.

À la date de rédaction du présent, il est à noter les restructurations intervenues au niveau du personnel, impactant comme suit les effectifs :

- Gayplanet : sortie de 2 ETP en mars 2017
- DISTKOO : sortie de 1 ETP en janvier 2017
- BD Multimedia : sortie de 4 ETP - entre janvier et mai 2017

soit une estimation effectifs Groupe au 30/05/2017 de 30 ETP.

## Chapitre IV

## &gt; LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

## 1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Nom	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly sur Seine (92)	Président-Directeur Général	BD Multimédia
		Administrateur	Etab BD Polynésie
		Président-Directeur Général	Gayplanet
		Co-Gérant	Distkoo
		Président	BD Multimédia HK LTD
		Gérant	Paycom
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Directeur Général Délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD Multimédia
		Administrateur	Gayplanet
		Director	BD Multimédia HK LTD
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD Multimédia
		Administratrice	Gayplanet
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD Multimédia

## 2. PARTICIPATIONS ET FILIALES

Il est rappelé au préalable que la contribution de chaque société, aux résultats et au bilan consolidé du Groupe, est présentée en détail en fin de rapport dans les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2016.

## &gt; 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2016

**BD MULTIMÉDIA**

SA au capital de 4.552.076 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

## &gt; Activité Internet et Micro paiement

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 février 2016 pour autoriser une augmentation de capital de la filiale PAYCOM, détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA, pour un montant de 19 000 euros portant le capital de 1 000 à 20 000 euros par incorporation d'une partie de son compte courant.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 avril 2016 pour effectuer un compte rendu sur la surveillance des risques sur les services de paiement.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 18 avril 2016 pour arrêter les comptes 2016 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 16 juin 2016.

Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni le 3 octobre 2016 pour définir la répartition des jetons de présence dont le montant a été fixé par l'assemblée générale du 16 juin 2016.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 13 octobre 2016 pour effectuer un second compte rendu, conformément aux dispositions réglementaires, sur la surveillance des risques des services de paiement.

Le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2016, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2016.

Le Conseil d'Administration a pris acte le 5 décembre 2016 de la démission de Monsieur Bernard GAMBIN de son mandat d'Administrateur à effet du 18 novembre 2016.

Par autorisation en date du 15 décembre 2016, le Conseil a décidé de confier à la société AEC FINTECH, spécialisée dans l'accompagnement des Fintech, une étude sur le positionnement stratégique de la société, son évolution et un renforcement de sa structure financière. L'Assemblée Générale du 16 juin 2016 a autorisé la distribution d'une partie de la prime d'émission au bénéfice de l'ensemble de l'actionnariat pour un montant de 204 843,42 euros, soit 0,09 € par action. La date de paiement est intervenue en juillet 2016.

## **GAYPLANET**

SA au capital de 954 000 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

### > [Activité Internet et Audiotel](#)

Au cours de l'année 2016, notre filiale GAYPLANET a connu plusieurs événements juridiques.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 avril 2016 pour organiser l'Assemblée Générale d'arrêtés des comptes 2015. Cette Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 16 juin 2016, a décidé d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à -268 173 €. Au cours de cette Assemblée, des résolutions relatives aux différentes délégations accordées au Conseil d'Administration pour lui permettre d'envisager des opérations sur le capital ont également été prises.

Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni le 15 septembre 2016 afin de soumettre aux actionnaires la décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225 -248 du code de commerce et a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 octobre 2016. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est réunie le 14 octobre 2016 ayant constaté la perte de la moitié du capital social a décidé de poursuivre l'activité.

Le Conseil d'Administration a pris acte le 6 décembre 2016 de la démission de Monsieur Bernard GAMBIN de son mandat de représentant permanent de BD MULTIMÉDIA, administrateur de GAYPLANET, à effet du 18 novembre 2016. Ce mandat n'a pas été remplacé compte tenu du nombre d'administrateurs restants.

La participation de BD Multimédia dans sa filiale GAYPLANET demeure fixée à 99,84 %.

## **DISTKOO**

SARL au capital de 1 000 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

### > [Activité de distribution](#)

La SARL DISTKOO a été créée en décembre 2014 pour la distribution de produits essentiellement en BtoC, via les réseaux de débitants de tabac. Cette filiale détenue à 50 % : à l'origine par BD MULTIMÉDIA SA n'a généré qu'une activité très peu significative sur l'exercice.

L'assemblée des associés s'est réunie le 21 juin 2016 pour constater la cession des parts sociales intervenue entre les associés et au bénéfice de BD MULTIMÉDIA, qui devient associée unique aux termes de ces cessions. Lors de cette réunion, les associés prennent acte de la démission d'un des co-gérants.

## BD MULTIMEDIA HK LIMITED

au capital de 10 000 HK\$  
HONG KONG

> [Activité de Services Internet](#)

Filiale détenue à 80 % par BD Multimédia, la société n'a pas connu d'événement juridique significatif sur l'exercice 2015.

## PAYCOM

SARL au capital de 1 000 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

> [Vente de produits et services de télécommunication](#)

Filiale détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA SA, la SARL PAYCOM a été créée le 25 février 2015 dans le cadre d'un rachat d'éléments du fonds de commerce, principalement de la carte de paiement TONEO FIRST de la société Central Telecom.

Par décision en date du 1er mars 2016, l'associée unique, a procédé à une augmentation de capital par incorporation de compte courant, portant le capital de PAYCOM à 20 000 euros.

---

## > 2.2 Événements postérieurs à la clôture

---

Il est à noter les événements d'importance significative suivants :

### BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.552.076 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

Des restructurations au niveau du personnel engagé fin 2016 ont donné lieu à des sorties d'effectifs au cours du premier trimestre 2017, telles que détaillées en page 27 du présent rapport.

### GAYPLANET

SA au capital de 954 000 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

Des restructurations au niveau du personnel engagé fin 2016 ont donné lieu à des sorties d'effectifs au cours du premier trimestre 2017. La société ne compte plus de salariés à ce jour et une cession partielle de son fonds de commerce au bénéfice de la maison-mère est actuellement en cours.

La décision de dissolution/liquidation de la société est à l'étude.

## DISTKOO

SARL au capital de 1 000 EUROS  
16 cité Joly – 75011 PARIS

Par décision en date du 20 février 2017, BD MULTIMÉDIA, associée unique de DISTKOO SARL, a décidé sa mise en dissolution anticipée. Les opérations de clôture de liquidation ainsi que sa radiation devraient intervenir avant la fin du 2e trimestre 2017.

## BD HONG KONG

au capital de 10 000 HK\$  
HONG KONG

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

### > 2.3 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

### > 2.4 Informations sur la détention du capital au 31/12/2016

Actionnaire	Nombre de titres détenus au 31/12/16	détention en % du capital au 31/12/16	détention en % des droits de vote au 31/12/16
M. et Mme DORRA Daniel	805 087	35,37	40,61
Daniel BONNIER	181 256	7,96	4,57
Victor PEREIRA DE OLIVEIRA	147 554	6,48	5,00
IDEALING COM LTD	118 969	5,23	3,00
Didier DORRA	116 820	5,13	5,89
Bernard GAMBIN	113 665	4,99	5,73
Jim DORRA	96 963	4,26	4,86
SARL ACDM	86 276	3,79	4,35
Pierre BOURDONNAY	39 000	1,71	1,61
Xavier NIEL	33 000	1,45	1,66

### > 2.5 Conventions portant sur des opérations courantes

Nous vous informons que depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et l'une des personnes « intéressées » au sens des articles L.225-38 (SA à conseil d'administration) du Code de commerce, non soumises à la procédure d'autorisation préalable, n'ont plus à être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration.

De plus, le président n'a plus à établir une liste de ces conventions avec l'indication de leur objet et à la communiquer aux membres du conseil d'administration ou aux Commissaires aux comptes.

En conséquence, cette liste ne figure plus désormais dans le présent rapport financier.

## > 2.6 Dettes Fournisseurs et Date d'échéance

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

<b>Échéances</b>	<b>Montants 2015</b>	<b>Montants 2016</b>
Solde échu au 31/12	73 261,48	25 874,34
Solde échu au 30/11	15 259,13	8 791,93
Solde échu au 31/10	6 807,62	7 373,77
Solde échu au 30/09	321 375,26	393 791,85
Total acompte	-17 705,39	8 335,05
<b>SOUSTOTAL</b>	<b>370 317,78</b>	<b>444 166,94</b>
<b>TOTAL FOURNISSEURS À PAYER</b>	<b>501 973,57</b>	<b>574 398,20</b>

## > 2.7 Options de Souscription attribuées aux salariés et Cadres du Groupe

Aucun plan de souscription d'actions au bénéfice de salariés et/ou cadres n'est en cours.

Un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'assemblée générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration pour sa mise en œuvre, est toujours en cours : conformément aux décisions de cette assemblée, 400 000 bons ont été émis et souscrits par les bénéficiaires. Il est rappelé que l'exercice de chaque bon emporterait souscription d'une action à émettre au prix de 3,03 € et que les bénéficiaires ont jusqu'au 08 juin 2018 pour exercer leurs bons. Conformément aux dispositions de l'article L228-99 du Code de Commerce visant les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires de ces droits ainsi créés suite à la distribution d'une partie de la prime d'émission autorisée lors de la dernière assemblée générale de juin 2016, la société va réviser les conditions de souscription.

## > 2-8 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

## > 2.9 Participation des Salariés au sein du capital social

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à : NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenait de participation au sein du capital social de la SA BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

En application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un PEE, si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par

le conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la société.

Une telle résolution a été présentée lors de l'Assemblée Générale tenue en juin 2014 et fut rejetée. Il conviendra de présenter à nouveau cette même résolution pour respecter nos obligations légales.

---

## > 2.10 Programme de rachat d'actions - Bilan

---

L'Assemblée générale du 17 juin 2015 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée générale, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette compétence a été renouvelée par l'Assemblée Générale réunie le 16 juin 2016, dans les mêmes conditions pour une durée de 18 mois.

BD MULTIMEDIA a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie d'Alternext, au prestataire de services d'investissement KEPLER CHEVREUX.

Au cours de l'exercice 2016, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions suivantes, au titre de son contrat de liquidité :

- nombre d'actions achetées : 62 797 actions ;
- cours moyen des achats : 1,3894 euros ;
- frais de négociation : 523,47 euros ;

À la clôture de l'exercice 2016, le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte s'élève à 67 736 titres représentant 2,97 % du capital de la Société.

À la date de rédaction du présent rapport, la finalité du rachat de ces titres n'est pas encore arrêtée. Le programme de rachat a été arrêté le 24 février 2017.

Rappel du Descriptif du programme de rachat d'actions :

- Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2015 (renouvelée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2016).
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.
- Prix maximum d'achat : 15 euros.
- Montant maximal du programme : 3 414 045 euros.
- Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres.

Objectifs :

- assurer l'animation ou la liquidité de l'action BD MULTIMÉDIA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement,

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 16 juin 2016.

De façon anticipée, le Conseil d'Administration a décidé de suspendre au cours du premier trimestre 2017 ledit programme de rachat d'actions.

### > 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir et compétence confiés au CONSEIL D'ADMINISTRATION

date d'assemblée	délégation	durée	utilisation	échéance
16/06/2016	Autorisation pour mettre en oeuvre un programme de rachat d'actions	18 mois	rachat de titre via un PSI mandaté à compter du 17 novembre 2015 jusqu'au 24 février 2017	15/12/2017
16/06/2016	Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues	18 mois	néant	15/12/2017
16/06/2016	Autorisation globale pour procéder à des augmentations de capital (avec maintien et avec suppression du DPS)	26 mois	néant	15/08/2018
16/06/2016	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois	néant	15/08/2019

### > 2.12 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

### 2.13 : Activités en matière de recherche et développement :

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## Présentation des résolutions

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée revêt un caractère ordinaire et extraordinaire.

Dans la partie ordinaire de l'Assemblée, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs.

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter la perte de l'exercice, au débit du compte « report à nouveau ».

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours, mais expirera en décembre 2017. Pour couvrir le premier semestre 2018, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposerait.

Dans le cadre de la sixième résolution, nous vous demandons de bien vouloir ratifier la démission d'un Administrateur intervenue en cours d'exercice.

Les autres résolutions, de nature extraordinaire, font l'objet d'une seconde partie.

## SECONDE PARTIE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT  
COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Au terme de la septième résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société, pouvant être utilisée à l'issue du programme de rachat d'actions en cours et dans le cadre de la cinquième résolution.

Les autorisations objet de la huitième et neuvième résolution visent à donner au conseil d'administration la possibilité de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe, ainsi que sur une délégation à donner au Conseil à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous noterons que cette huitième résolution répond avant tout à une obligation légale.

Précisons que la plupart de ces résolutions ne visent qu'à reconduire des délégations et autorisations déjà accordées au Conseil lors de précédentes assemblées.

La dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détail, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport général, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous vous informons que nous avons annexé au présent rapport le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## > RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

### Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

---

#### > PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

---

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant – après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés – par une perte de 1 288 171,10 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

---

#### > DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

---

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapport.

---

#### > TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

---

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, la perte de l'exercice, s'élevant à 1 288 171,10 euros :

- le solde, au débit du compte « report à nouveau » le portant ainsi à - 2 286 148 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

---

#### > QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conventions réglementées

---

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

## > CINQUIÈME RÉOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivant du Code de Commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ;
- 2) Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants :
  - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché NYSE Alternext à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions.
  - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
  - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de toute autre condition permise par la réglementation ;
  - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société ;
- 3) Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :
  - Durée du programme : dix-huit mois (18) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 15 décembre 2018 ;
  - Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital soit 227 603 actions sur la base des 2 276 038 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10 % de son capital social ;
  - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum : 15 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat 3 414 045 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;

4) Prix d'achat unitaire maximum : 15 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat 3 414 045 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale légales et réglementaires à l'effet de ;

5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de :

- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
- Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
- ajuster le nombre d'actions limite et le prix d'actions limites fixés par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
- remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

---

### > SIXIÈME RÉOLUTION – Ratification de la démission d'un Administrateur

---

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Bernard GAMBIN de son mandat d'administrateur à compter du 18 novembre 2016, constatée par le conseil d'administration du 05 décembre 2016, ratifie cette démission.

## Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires

### > SEPTIÈME RÉOLUTION – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

### > HUITIÈME RÉOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) Autorise le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et, le cas échéant, les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;
- 2) Décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit de souscrire ou d'acquérir un nombre total d'actions de la société représentant plus de 10 % du capital social de la société au jour de la présente assemblée ;
- 3) Décide que le Conseil d'Administration fixera le cas échéant des conditions de performance pour les bénéficiaires mandataires sociaux et dirigeants de la Société ;
- 4) Décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties ;
- 5) Décide que tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé, ce prix sera fixé conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, sous le contrôle des commissaires aux comptes ;

**6)** Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;

**7)** Constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;

**8)** Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment :

- d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux,
- de décider, pour les options consenties aux mandataires sociaux de la Société, soit qu'elles ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options que ces mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- de fixer les modalités et conditions des options, et notamment fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options :
- les critères d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions,
- la durée de la validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans,
- la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra (i) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (ii) maintenir le caractère exerçable des options ou (iii) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
- les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
- le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires, et
- la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

**9)** Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale, ainsi que pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'admission aux négociations des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

**10)** La présente délégation de compétence est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

---

**> NEUVIÈME RÉOLUTION – Proposition d’augmentation de capital réservée aux salariés en application de l’article L225-129-6 al. 2 du Code de commerce.**

---

L’Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise des dispositions du second alinéa de l’article L. 225 - 129 -6 du Code de Commerce, constate que les associés n’ont pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés depuis trois ans et que la participation des salariés de la Société représente moins de 3 % du capital.

L’Assemblée Générale décide en conséquence de leur réserver une augmentation de capital social en numéraire, aux conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivant du Code du Travail.

En cas d’adoption de la présente résolution, l’Assemblée Générale :

- Confère tous pouvoirs au Conseil d’Administration pour mettre en place un Plan d’Épargne Entreprise, dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 et suivant du Code du Travail ;
- Autorise le Conseil d’Administration à procéder, dans un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour, à une augmentation de capital limitée à 3 % du capital social, qui sera réservée aux salariés adhérents audit Plan d’Épargne d’Entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332 - 18 et suivants du Code de travail ; Cette autorisation entraînant la renonciation de plein droit des associés à leur droit préférentiel de souscription ;
- Donne tous pouvoirs au Conseil d’Administration aux fins de procéder à l’augmentation de capital, dans les limites fixées ci-dessus, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu’il fixera en conformité avec les dispositions légales et statutaires.

---

**> DIXIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs**

---

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’une copie ou d’un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

**LE CONSEIL D’ADMINISTRATION**



## > TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

### RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES > en Euros

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	4 552 076	4 552 076	4 552 076	4 552 076	4 552 076
Nombre d'actions					
* ordinaires	2 276 038	2 276 038	2 276 038	2 276 038	2 276 038
Nombre maximum d'actions à créer	400 000	400 000			
<b>OPÉRATIONS &amp; RÉSULTATS</b>					
Chiffre d'Affaires hors taxes	5 853 903	7 166 972	9 615 579	13 952 309	25 789 752
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	-675 117	-725 431	70 522	313 379	4 633 532
Impôts sur les bénéfices	0	419	319	206 296	646 265
Résultat net	-1 288 171	-1 292 347	-483 401	207 404	3 697 601
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements - provisions	-0,29	-0,32	0,03	0,04	1,47
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements - provisions	-0,56	-0,57	-0,21	0,09	1,62
Dividende attribué				0,30 €	
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	30	31	30	26	26
Masse salariale	1 264 386	1 214 615	1 199 751	1 473 080	1 214 784
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	588 134	573 836	556 154	579 923	557 335

**Rapport général du commissaire aux comptes****> SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes consolidés**

---

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**II - Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - Vérification spécifique**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

**Extentis Audit****Jean Luc GUEDJ**  
Commissaire aux comptes

## &gt; COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

## BILAN ACTIF - en K Euros

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Ecarts d'acquisition	2	2	3
Immobilisations incorporelles	3	789	576
Immobilisations corporelles	3	522	914
Immobilisations financières	3	413	289
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>1 726</b>	<b>1 783</b>
Stocks	4	389	392
Clients et comptes rattachés	5	1 077	1 505
Autres créances et comptes de régularisation	5	1 106	508
Trésorerie et équivalents	TFT	2 246	4 381
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 818</b>	<b>6 787</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>6 544</b>	<b>8 570</b>

## BILAN PASSIF - en K Euros

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capital (1)		4 552	4 552
Primes		1 315	1 518
Réserves consolidés		-1 487	47
Ecart de conversion			-18
<b>RÉSULTAT PART DU GROUPE</b>		<b>-1 850</b>	<b>-1 557</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 529</b>	<b>4 542</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>		<b>38</b>	<b>28</b>
Provisions pour risques et charges	8	27	55
Emprunts et dettes financières	6	77	162
Fournisseurs et comptes rattachés	7	1 197	1 200
Autres dettes et comptes de régularisation	7	2 675	2 582
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>6 544</b>	<b>8 570</b>

(1) de l'entreprise consolidante

## COMPTE DE RÉSULTAT - en K Euros

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>13</b>	<b>6 403</b>	<b>7 924</b>
Production stockée, immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		61	6
Autres produits			1
Achats & variations de stocks		-929	-863
Charges de personnel	12	-2 124	-2 036
Autres charges d'exploitation		-4 936	-5 903
Impôts et taxes		-67	-80
Dotations aux amortissements et aux provisions		-255	-185
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-1 846</b>	<b>-1 135</b>
Charges et produits financiers	9	179	56
<b>RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>		<b>-1 667</b>	<b>-1 079</b>
Charges et produits exceptionnels	10	-175	-447
Impôts sur les résultats	11	-7	
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>		<b>-1 849</b>	<b>-1 527</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	-1	-1
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>-1 851</b>	<b>-1 528</b>
Intérêts minoritaires		1	-29
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>-1 850</b>	<b>-1 557</b>
Résultat par action (en euros)		-0,81	-0,68
Résultat dilué par action (en euros)		-0,81	-0,68

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - en K Euros

	31/12/2016	31/12/2015
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>-1 851</b>	<b>-1 528</b>
Amortissements et provisions (1)	308	270
Variation des impôts différés	2	-2
Plus-values de cession d'actif	-2	
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>-1 542</b>	<b>-1 260</b>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	4	-108
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux clients</i>	402	-269
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux fournisseurs</i>	52	353
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux autres créances et dettes</i>	-414	557
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	45	532
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>-1 497</b>	<b>-728</b>
Acquisitions d'immobilisation	-446	-457
Cessions d'immobilisations	100	4
Incidence des variations de périmètre	-4	
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-349</b>	<b>-453</b>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Variation de capital en numéraire	-204	40
Emissions d'emprunts		
Remboursement emprunts	-82	-89
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-285</b>	<b>-49</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-2 132</b>	<b>-1 189</b>
Trésorerie d'ouverture	4 369	5 559
Trésorerie de clôture	2 238	4 369
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
<b>ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>		
Valeurs mobilières de placement	1 342	3 396
Disponibilités	904	986
Découverts bancaires et équivalents	-8	-12
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>2 238</b>	<b>4 369</b>

## Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Les méthodes de consolidation ont été modifiées par le règlement CRC 2005-10.

La Directive comptable 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2015-90 et le décret n° 2015-903 publiée au JO du 23 juillet 2015.

En conséquence de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE l'Autorité des normes comptables a été amenée à revoir certaines règles comptables applicables aux comptes annuels, aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

La mise en œuvre des nouvelles règles s'est traduite ainsi dans les comptes 2016 par :

L'application de l'option de continuer d'amortir les écarts d'acquisition sur la durée d'utilisation antérieurement déterminée.

### Critères de consolidation

#### Événements de la période

Aucun évènements n'a eut lieu sur la période.

#### Événements de la période antérieure

Par jugement rendu en date du 11 février 2015, le tribunal de commerce de Bobigny s'est prononcé favorablement à la reprise par le Groupe BD MultiMedia, d'éléments de fonds de commerce de la société central Telecom alors en redressement judiciaire.

La société central Telecom avait pour principales activités la vente de cartes téléphoniques prépayées, puis s'est diversifiée vers le domaine du paiement prépayé avec le lancement de sa carte de paiement Tonéo First en partenariat avec Mastercard®.

Cette nouvelle branche d'activité a été acquise par une nouvelle filiale détenue à 100% par BD Multimédia SA, la SARL PAYCOM, constituée pour cette opération.

Courant décembre, la société a obtenu l'agrément en qualité d'établissement de paiement délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Des coûts engagés par la société afin d'obtenir cet agrément (honoraires conseil) ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 273 K€..

#### Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun événement notable postérieurement à la clôture.

#### Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe, quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2016
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
DISTKOO	80843-366-800-015	France	IG	100,00 %
GAY PLANET	37875-266-100-033	France	IG	99,75 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

### Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2015
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
DISTKOO	80843-366-800-015	France	IG	50,00 %
GAY PLANET	37875-266-100-033	France	IG	99,75 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

### Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

### Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

### Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

### Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

### Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

## Principes et méthodes comptables

### Immobilisations

### Frais d'établissements

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

**Marques :**

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

**Fonds de commerce :**

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficie d'une protection juridique ne sont pas amortis.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus.

En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée.

Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

**Immobilisations corporelles.**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

**Participations, autres titres immobilisés**

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

**Crédit d'impôt compétitivité d'emploi (CICE)**

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'exercice a été enregistré en diminution des charges du personnel pour un montant total de 37 776 € au crédit du compte 649, Il a été utilisé pour la réalisation de dépenses d'investissement.

**Stock**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition. Au 31/12/16, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 1 341 905 €. Ce portefeuille a été évalué à 1 402 697 € soit une plus-value latente de 60 792 €.

Au 31/12/15, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 3 395 591 €. Ce portefeuille a été évalué à 3 570 233 € soit une plus-value latente de 174 642 €.

## Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il n'y a aucun instrument dilutif à la clôture de l'exercice.

## Intégration fiscale

La société a signé pour 5 ans une convention d'intégration fiscale avec la société Gayplanet en 2011, et a été renouvelée en 2016 pour 5 ans.

Les déficits nés de l'intégration fiscale ont été activés au cours de l'exercice pour un montant de 288K€.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées en raison de la faible ancienneté du personnel.

## Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %
- le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2016

Le montant des engagements de retraite est évalué à 94 364 € pour l'exercice. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

## Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

## Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

## > ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

#### Note 1. Variation des capitaux propres

En Milliers d'euros	Capital	Reserves et primes	Résultat	Variation de change	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Interet minoritaires
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/2014</b>	4 552	1 882	-349			6 085	6 080	5
Variation de capital de l'entreprise consolidante		40				40	40	
Distributions de dividendes								
Affectation des réserves		-349	349					
<b>RÉSULTAT</b>			<b>-1 528</b>			<b>-1 528</b>	<b>-1 557</b>	<b>29</b>
Autres variations				-27		-27	-21	-6
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/2015</b>	4 552	1 573	-1 528	-27		4 570	4 542	28
Distributions de dividendes								
Variation de capital de l'entreprise consolidante		-204				-204	-204	
Affectation des réserves		-1 528	-1 528					
<b>RÉSULTAT</b>			<b>-1 851</b>			<b>-1 851</b>	<b>-1 850</b>	
Variation des écarts de conversion								
Variation de périmètre								
Autres variations		24		27		51	41	10
<b>SITUATION NETTE AU 31/12/2016</b>	4 552	-134	-1 851			2 567	2 529	38

	31/12/2015	+	-	31/12/2016
<b>NOMBRE DE TITRES EN CIRCULATION</b>	2 276 038			2 276 038

#### Note 2. Écarts d'acquisition en K€

##### ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2016	Amortissements cumulés 31/12/2015	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Gay Planet	05/10/2000	763	763		763	
Gay Planet		1 624	1 624		1 624	
Gay Planet	1/01/2005	13	13		13	
Gay Planet	31/12/2010	9	5	1	6	2
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
<b>TOTAL</b>		<b>3 232</b>	<b>3 228</b>	<b>1</b>	<b>3 229</b>	<b>2</b>

##### ÉCART D'ACQUISITION NÉGATIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2016	Amortissements cumulés 31/12/2015	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2016	Valeur nette 31/12/2016
COMEDIT	01/04/2000	44	44		44	
Gay Planet	15/11/2004	36	36		36	
<b>TOTAL</b>		<b>80</b>	<b>80</b>		<b>80</b>	

### Note 3. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans.

#### Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31 déc. 2015	Augmen- ta- tion	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31 déc. 2016
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement	2					2
Concessions, brevets et droits similaires	1 646	111	-3	259	-31	1 982
Fonds commercial	651	106	-122			635
Autres immobilisations incorporelles	41					41
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>2 339</b>	<b>217</b>	<b>-125</b>	<b>259</b>	<b>-31</b>	<b>2 659</b>
<b>AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement	2					2
Concessions, brevets et droits similaires	1 218	266	-3	-5	-28	1 447
Fonds commercial	502		-122			380
Autres immobilisations incorporelles	41					41
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 763</b>	<b>266</b>	<b>-125</b>	<b>-5</b>	<b>-28</b>	<b>1 870</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>576</b>					<b>789</b>

#### Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31 déc. 2015	Augmen- ta- tion	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31 déc. 2016
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Constructions	1 121					1 121
Installations techniques	64					64
Autres immobilisations corporelles	522	8	-4			527
Immobilisations en cours	323			-259	-64	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>2 030</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>	<b>-259</b>	<b>-64</b>	<b>1 712</b>
<b>AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Constructions	610	43				652
Installations techniques	11	17				28
Autres immobilisations corporelles	495	16	-2			509
Immobilisations en cours						
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>1 116</b>	<b>76</b>	<b>-2</b>			<b>1 190</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>914</b>					<b>522</b>

## Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31 déc. 2015	Augmen- tation	Diminution	Autres variations	Variation périmètre	31 déc. 2016
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Titres de participation		2				2
Autres immobilisations financières	523	219	-96			645
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>523</b>	<b>220</b>	<b>-96</b>			<b>646</b>
<b>PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Autres immobilisations financières	234					234
<b>PROVISIONS</b>	<b>234</b>					<b>234</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>289</b>					<b>413</b>

### Note 4. Stocks

En Milliers d'euros	Brut	31/12/2016 Dépréciation	Net	31/12/2015 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	411	-23	389	392
<b>TOTAL</b>	<b>411</b>	<b>-23</b>	<b>389</b>	<b>392</b>

### Note 5. Créances

En Milliers d'euros	Brut	31/12/2016 Dépréciation	Net	31/12/2015 Net
Créances clients	1 540	-462	1 077	1 505
<b>CLIENTS</b>	<b>1 540</b>	<b>-462</b>	<b>1 077</b>	<b>1 505</b>
Avances, acomptes sur commande	24		24	47
Autres créances	982		982	323
Actifs d'impôts différés				
Charges constatées d'avance	101		101	137
<b>AUTRES CRÉANCES</b>	<b>1 106</b>		<b>1 106</b>	<b>508</b>
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 646</b>	<b>-462</b>	<b>2 148</b>	<b>2 013</b>

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

## Note 6. Dettes financières

En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	53	135
Découverts bancaires	8	12
Emprunts et dettes financières divers	16	16
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>162</b>

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	31/12/2016	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	53	40	13	
Découverts bancaires	8	8		
Emprunts et dettes financières divers	16		16	
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>48</b>	<b>29</b>	

## Note 7. Dettes d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>1 197</b>	<b>1 200</b>
Dettes fournisseurs	1 197	1 200
Avances, acomptes reçus / commandes	9	9
Dettes fiscales et sociales	660	958
Autres dettes	1 486	1 342
Produits constatés d'avance	519	274
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>2 675</b>	<b>2 582</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 872</b>	<b>3 782</b>

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

## Note 8. Provisions pour risques et charges

En Milliers d'euros	31/12/2015	Dotations	Reprise	31/12/2016
		2		2
Provision pour impôt différés		106		25
Provisions pour risque	50		-131	
Provisions pour charges	5	2	-5	
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>108</b>	<b>-136</b>	<b>27</b>

## PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'euros	31/12/2015	Dotations	Reprise	31/12/2016
Provisions sur autres immobilis. financières	234			234
Provisions sur Stocks	10	20	-7	23
Clients et clients douteux	437	26		462
<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>46</b>	<b>-7</b>	<b>719</b>

## Note 9. Résultat financier

En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participations		3
Autres intérêts et produits assimilés	63	62
Différences positives de change	4	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	175	34
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>241</b>	<b>101</b>
Intérêts et charges assimilées	-9	-13
Différences négatives de change	-6	-5
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-47	-28
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>-63</b>	<b>-45</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>179</b>	<b>56</b>

## Note 10. Résultat exceptionnel

En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
Sur opération de gestion	56	93
Sur opération en capital	109	
Reprises de provisions et transferts de charges	5	1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>170</b>	<b>94</b>
Sur opération de gestion (1)	-217	-360
Sur opération en capital	-2	
Dotations aux provisions	-126	-181
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-345</b>	<b>-541</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-175</b>	<b>-447</b>

(1) il s'agit principalement de frais d'agrément pour 273 K€

## Note 11. Fiscalité

En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN</b>		
Impôts différés actif		
Impôts différés passif	-2	
<b>TOTAL</b>	<b>-2</b>	
En Milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015
<b>ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT</b>		
Impôts exigibles	5	2
Impôts différés	2	-2
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	

## Note 12. Personnel

	31/12/2016	31/12/2015
<b>ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT</b>		
Dirigeants	1	1
Cadres	10	8
Collaborateurs	19	30
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>39</b>

	31/12/2016	31/12/2015
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires et participation	1 492	1 433
Charges sociales	632	603
<b>TOTAL</b>	<b>2 124</b>	<b>2 036</b>

## Note 13. Analyse sectorielle

En Milliers d'euros	31/12/2016	en %	31/12/2015	en %	31/12/2014	en %
<b>ZONES GÉOGRAPHIQUES</b>						
France	5 594	87 %	7 674	97 %	9 823	98 %
Export	810	13 %	250	3 %	202	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 404</b>	<b>100 %</b>	<b>7 924</b>	<b>100 %</b>	<b>10 024</b>	<b>100 %</b>

En Milliers d'euros	31/12/2016	en %	31/12/2015	en %	31/12/2014	en %
<b>SECTEURS</b>						
Production vendue	2 036	32 %	2 321	29 %	1 814	18 %
Prestations de services	4 368	68 %	5 603	71 %	8 210	82 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 404</b>	<b>100 %</b>	<b>7 924</b>	<b>100 %</b>	<b>10 024</b>	<b>100 %</b>

#### Note 14. Rémunération des dirigeants

---

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

#### Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

---

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 35 080 euros.

#### Note 16. Engagements hors bilan

---

Les engagements hors bilan de la période sont les suivants :

- Nantissement de fonds de commerce de BD MULTI-MEDIA à hauteur de 300 K€
- Contregarantie BPI de OSEO à hauteur de 60%

## Comptes sociaux

## &gt; BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2016

## BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	1 650	1 650		
Concessions, brevets, droits similaires	1 274 494	993 424	281 070	304 191
Fonds commercial	921 902	373 086	548 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	40 997	40 997		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions	86 847	69 982	16 865	20 339
Installations techniques, matériel, outillage	31 504	10 236	21 268	21 268
autres immobilisations corporelles	488 528	472 732	15 795	26 323
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Autres participations	3 524 315	3 501 002	23 313	222 555
Créances rattachées à des participations	721 015	364 046	356 969	434 007
Autres immobilisations financières	534 178	233 867	300 311	308 495
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>7 625 430</b>	<b>6 061 023</b>	<b>1 564 408</b>	<b>1 885 995</b>
<b>STOCK ET EN-COURS</b>				
Marchandises	316 688		316 688	273 306
<b>CRÉANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur commandes	8 335		8 335	17 810
Créances clients et comptes rattachés	1 375 509	420 437	955 072	1 303 201
Autres créances	1 863 348	65 516	1 797 832	518 324
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 341 905		1 341 905	3 395 591
Disponibilités	558 394		558 394	902 249
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	62 844		62 844	71 966
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 527 022</b>	<b>485 953</b>	<b>5 041 069</b>	<b>6 482 447</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 152 453</b>	<b>6 546 976</b>	<b>6 605 477</b>	<b>8 368 442</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel (dont versé 4 552 076)	4 552 076	4 552 076
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 314 632	1 518 486
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	30 490	30 490
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques)		294 370
Report à nouveau	-997 977	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 288 171	-1 292 347
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 908 781</b>	<b>5 400 806</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	106 000	50 000
Provisions pour charges		4 599
<b>PROVISIONS RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>106 000</b>	<b>54 599</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	16 356	99 423
Emprunts et dettes financ. divers (dont emp. participatifs)	159 814	160 521
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 802	6 955
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	748 116	715 806
Dettes fiscales et sociales	558 671	831 838
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 099 936	1 098 493
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>2 590 696</b>	<b>2 913 037</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 605 477</b>	<b>8 368 442</b>

## &gt; COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2016

## COMPTE DE RÉSULTAT &gt; première partie

Rubriques	France	Export	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises	1 641 607	36 867	1 678 475	1 694 001
production vendue de biens				
Production vendue de services	3 464 646	710 782	4 175 428	5 472 970
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>5 106 254</b>	<b>747 649</b>	<b>5 853 903</b>	<b>7 166 972</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			222	
Reprises amortis., provisions, transfert charges			54 599	6428
Autres produits			118	573
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>5 908 842</b>	<b>7 173 972</b>
Achats de marchandises (& droits de douane)			762 972	728 893
Variation de stocks (marchandises)			-43 382	-56 216
Achats de matières premières & approvisionnements (& droits de douane)			18 626	13 830
Autres achats et charges externes			4 101 038	5 142 038
Impôts, taxes et versements assimilés			58 723	71 694
Salaires et traitements			1 264 386	1 214 615
Charges sociales			550 358	533 565
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 314	40 885
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			13 464	61 624
Dotations provisions risques et charges				2 022
Autres charges			42 358	25 398
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>6 843 857</b>	<b>7 778 348</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-935 016</b>	<b>-604 375</b>
<b>OPÉRATIONS EN COMMUN</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			30 530	14 069
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			62 527	62 126
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			2 906	1 101
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			174 869	34 212
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>270 831</b>	<b>111 508</b>
Dotations financières amortissements et provisions			542 271	458 046
Intérêts et charges assimilées			6 025	8 246
Différences négatives de change			2 376	4 345
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			47 483	27 588
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>598 155</b>	<b>498 224</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-327 323</b>	<b>-386 716</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>			<b>-1 262 339</b>	<b>-991 093</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT > deuxième partie**

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits except. sur opérations gestion	52 391	12 992
Produits except. sur opérations capital	3 910	
Reprises provisions & transferts de charges	5 499	503
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>61 800</b>	<b>13 495</b>
Charges except. sur opérations de gestion	43 123	303 481
Charges except. sur opérations en capital	2 407	
Dotations except. amortissem. provisions	42 103	10 851
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>87 632</b>	<b>314 331</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-25 832</b>	<b>-300 837</b>
Impôts sur les bénéfices	0	419
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6 241 473</b>	<b>7 298 975</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 529 644</b>	<b>8 591 321</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>-1 288 171</b>	<b>-1 292 347</b>

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles 9 et 11 du Code de commerce et les articles 7, 21 et 24-1, 24-2 et 24-3 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, ainsi que par le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général 2014 applicable à la clôture de l'exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**A) Immobilisations incorporelles

L'application du règlement de l'ANC n° 2015-06 n'a pas eu d'impact sur l'évaluation ultérieure des fonds de commerce et mali techniques. L'analyse a en effet confirmé une durée d'utilisation non limitée pour ces actifs.

En l'espèce, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles, notamment composées des marques et brevets à hauteur de 1 274 k€ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 993 k€, soit une valeur nette de 281 k€ au 31/12/16.

**Logiciels informatiques :**

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de

documentation destinée à l'utilisateur) sont activées. Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les progiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

L'évolution du logiciel pour les réseaux sociaux a été amortie exceptionnellement sur 1 an (pour 43078 €).

### Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1er janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. »

Fonds de commerce	Nature	Brut	Provision	Net
ABD	Jeux	373 085,88 €	373 085,88 €	00,00€
Boutique	VPC	548 816,46 €		548 816,46 €
<b>TOTAL</b>		<b>921 902,34 €</b>	<b>373 085,88 €</b>	<b>548 816,46 €</b>

### B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée.

Agencements et aménagements des constructions : entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.

- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaire.

### C) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

Les titres de participation ont une valeur de 3524 k€. Une provision de 3524 k€ pour dépréciation a été constituée afin de ramener la valeur brute des titres à leur valeur d'inventaire. Les titres de participation sont principalement composés des titres GAYPLANET.

Les provisions pour dépréciations des titres ont été déterminées en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives des entreprises.

### D) Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote-part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

### E) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/16, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 1 342 k€.

### F) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés) s'élève à 317 k€.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

### G) Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### H) Engagements hors bilan :

---

La Banque HSBC détient un nantissement de fonds de commerce (BD - activité Telecom) à hauteur de 300 k€.

### I) Intégration fiscale :

---

La société a signé pour 5 ans une convention d'intégration fiscale avec la société Gayplanet en 2011 et a été renouvelée pour 5 ans en 2016. L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à -788865 € au 31/12/2016.

### Autres renseignements :

Le traitement comptable du CICE est une réduction des charges de personnel imputé au crédit du compte 649. Il représente un montant de 37 776 €.

Le crédit d'impôt CICE de 2016 a été utilisé pour la réalisation de dépenses d'investissement.

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2016 s'élève à 25 500 €.

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 94 394,49 euros. Il est calculé sur les bases suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à 65 ans,
- Taux d'actualisation de 2,33 %.
- le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2016.

### Faits marquants de l'exercice

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 4 février 2016 pour autoriser une augmentation de capital de la filiale PAYCOM, détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA, pour un montant de 19 000 euros portant le capital de 1 000 à 20 000 euros par incorporation d'une partie de son compte courant.

Le Conseil d'Administration a pris acte en date du 6 décembre 2016 de la démission de M. Bernard Gambin de son mandat d'administrateur, à compter du 18 novembre 2016.

Compte tenu de la démission au 19 novembre 2016 de M. Bernard Gambin de son mandat de représentant permanent de la société BD Multimedia, administrateur de la filiale Gayplanet, il n'est pas proposé de représentant permanent en remplacement ; BD Multimedia n'est donc plus représenté au Conseil d'Administration de la société Gayplanet.

Les associés de la filiale DISTKOO se sont réunis le 21 juin 2016 pour constater la cession des parts sociales intervenues au bénéfice de BD Multimedia, qui devient donc associé unique.

BD Multimedia a consenti à sa filiale PAYCOM des avances en compte courant pour un montant de 1 311 627 euros. Ces avances ont produit des intérêts pour un montant de 16 328 euros.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2016 a autorisé la distribution d'une partie de la Prime d'Emission au bénéfice de l'ensemble de l'actionnariat pour un montant de 204 843,42 euros, soit 0.09 euros par action. La date de paiement est intervenue en juillet 2016.

Dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale du 17 juin 2015 autorisant le Conseil d'administration à mettre en œuvre un contrat de liquidité pour une durée de 18 mois, décision renouvelée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2016, dans les mêmes conditions pour une durée de 18 mois, BD Multimédia a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions dans les proportions suivantes :

- nombre d'actions achetées : 62 797 actions ;
- cours moyen des achats : 1,3894 euros ;
- frais de négociation : 523.47 euros ;

À la clôture de l'exercice 2016, le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte s'élève à 67 736 titres représentant 2.97% du capital de la Société.

Les provisions pour dépréciation sont détaillées à la page 16 du rapport financier.

BD Multimédia a déprécié les titres de sa filiale GAYPLANET pour un montant de 218 755 euros et a constitué une provision des avances consenties à GAYPLANET pour un montant de 65 515 euros ainsi qu'une provision complémentaire en prévision des avances devant être réalisées en 2017 pour un montant de 81 000 euros.

### Faits marquants postérieurs à la clôture :

Par décision en date du 20 février 2017, BD Multimedia, associé unique, a décidé la mise en dissolution anticipée de sa filiale, DISTKOO.

## IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE</b>	<b>1 650</b>			<b>1 650</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2 315 469</b>	<b>43 883</b>	<b>121 959</b>	<b>2 237 393</b>
<b>Constructions sur sol propre</b>				
Constructions sur sol d'autrui	86 241			86 241
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	605			605
Installations techniques, outil. Industriels	31 504			31 504
Installations générales, agencements, aménagements	206 394			206 394
Matériel de transport	6 998			6 998
Matériel de bureau, informatique, mobilier	267 713	8 318	3 910	272 121
Emballages récupérables et divers	4 192			4 192
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>603 648</b>	<b>8 318</b>	<b>3 910</b>	<b>608 056</b>
<b>Autres participations</b>	<b>4 125 856</b>	<b>287 458</b>	<b>167 983</b>	<b>4 245 331</b>
<b>Prêts, autres immobilisations financières</b>	<b>542 363</b>	<b>99 272</b>	<b>107 456</b>	<b>534 178</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>4 668 218</b>	<b>386 729</b>	<b>275 439</b>	<b>4 779 509</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 588 986</b>	<b>438 931</b>	<b>401 308</b>	<b>7 626 608</b>

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début exer- cice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE</b>	<b>1 650</b>			<b>1 650</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>869 333</b>	<b>56 578</b>		<b>925 911</b>
<b>Constructions sur sol propre</b>				
Constructions sur sol d'autrui	66 044	3 450		69 494
Constructions inst. Générales, agencements	464	24		488
Installations techniques, matériel & outillage	10 236			10 236
Installations générales, agencements	175 792	6 548		182 340
Matériel de transport	22 871	556		23 427
Matériel de bureau, informatique, mobilier	253 437	8 158	1 503	260 092
Emballages récupérables & divers	6 874			6 874
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>535 718</b>	<b>18 735</b>	<b>1 503</b>	<b>552 950</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 406 701</b>	<b>75 314</b>	<b>1 503</b>	<b>1 480 512</b>

Ventilation des dotations	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.
<b>FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE</b>					
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>56 578</b>				
<b>Constructions sur sol propre</b>					
Constructions sur sol d'autrui	3 450				
Constructions et installations	24				
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, agencements	6 548				
Matériel de transport	556				
Matériel de bureau & informatique	8 158				
Emballages récupérables					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 735</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>75 314</b>				

## CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	721 015	721 015	
Autres immobilisations financières	534 178	534 178	307 953
Clients douteux ou litigieux	509 567		509 567
Autres créances clients	865 942	865 942	
Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	44 762	44 762	
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	110 560	110 560	
Groupe et associés	1 690 044	1 690 044	
Débiteurs divers	16 782	16 782	
Charges constatées d'avance	62 844	62 844	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 556 895</b>	<b>4 047 328</b>	<b>509 567</b>

Montants des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au +	À plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	16 356	3 138	13 219	
Emprunts et dettes financières divers	15 809		15 809	
Fournisseurs et comptes rattachés	748 116	748 116		
Personnel et comptes rattachés	155 795	155 795		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	179 318	179 318		
État : impôts sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	223 553	223 553		
État : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	144 010	144 010		
Autres dettes	1 099 936	1 099 936		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 582 894</b>	<b>2 553 866</b>	<b>29 028</b>	

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

## PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour litiges	50 000	25 000	50 000	25 000
Autres provisions pour risques et charges	4 599	0	4 599	0
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>54 599</b>	<b>25 000</b>	<b>54 599</b>	<b>25 000</b>
Provisions sur immobilisations incorporelles	593 129	17 103	127 458	482 773
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières	3 703 160	395 755		4 098 915
Provisions sur stocks et encours	0		0	0
Provisions sur comptes clients	406 973	13 464	0	420 437
Autres provisions pour dépréciation		65 516		65 516
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>4 703 262</b>	<b>491 837</b>	<b>127 458</b>	<b>5 067 642</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 757 861</b>	<b>516 837</b>	<b>182 057</b>	<b>5 092 642</b>
Dotations et reprises d'exploitation		13 464	54 599	
Dotations et reprises financières		542 271		
Dotations et reprises exceptionnelles		42 103	5 499	

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR &gt; 31/12/2016

Rubriques	Montant
CRÉANCES : ORGANISMES SOCIAUX	0
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	143 524
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>143 524</b>

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER &gt; 31/12/2016

Rubriques	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	130 231
DETTES FISCALES ET SOCIALES	249 136
<b>TOTAL</b>	<b>379 367</b>

## DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE > 31/12/2016

	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	62 844	0
<b>TOTAL</b>	<b>62 844</b>	<b>0</b>

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à clôture exercice	créés pendant exercice	remboursés pendant exercice	
Actions ordinaires	2 276 038	0	0	2

## AFFECTATION DES RÉSULTATS SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	-997 977
réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	-1 288 171
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 988 417</b>

2. AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions :	
Report à nouveau	-2 286 148
<b>TOTAL</b>	<b>-1 988 417</b>

## DÉTAILS DES CHARGES ET DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
pénalités amendes	20 532
régularisation client	8 514
contentieux	14 077
<b>TOTAL</b>	<b>43 123</b>

DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
opérations de gestion (régularisation tiers)	52 391
<b>TOTAL</b>	<b>52 391</b>

## Annexes aux comptes sociaux

## &gt; ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

arrêtés au 31 décembre 2016

BD Multimédia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement « hybride » à partir de l'année 2016.

Dans le cadre de notre agrément, nous devons joindre aux comptes de BD Multimédia, les états correspondants à l'établissement de paiement.

Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et défini dans l'annexe jointe.

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EP

Rubriques	31/12/2016
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	
Produits sur opérations avec la clientèle	675 801
Produits sur opérations sur titres	
Produits sur opérations de change	
Produits sur opérations de hors bilan	
Produits sur prestations de services financiers	35 786
Autres produits d'exploitation bancaire	195 865
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>907 451</b>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	
Charges sur opérations avec la clientèle	
Charges sur opérations sur titres	
Charges sur opérations de change	
Charges sur opérations de hors bilan	
Charges sur prestations de services financiers	34 398
dont commissions bancaires	30 612
dont frais bancaires	3 786
Autres charges d'exploitation bancaire	18 000
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>52 398</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>855 053</b>
Plus-value sur cession des immobilisations	
Transferts de charges d'exploitation non bancaire	
<b>PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION</b>	<b>0</b>
Charges de personnel	324 932
Impôts et taxes	7 325
Services extérieurs	112 498
Charges diverses d'exploitation	323 573
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp.	7 559
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>775 888</b>
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>79 165</b>
Reprises sur provisions pour risques	
Dotations aux provisions pour risques	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>79 165</b>
Gains sur actifs immobilisés	0
Pertes sur actifs immobilisés	0
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>79 165</b>
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	-25 000
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	
Impôts sur les bénéfices	
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>54 165</b>

## BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2016
<b>ACTIF</b>	
Caisse, banques centrales et CCP	
Effets publics et valeurs assimilées	
Créances sur les établissements de crédit	416 705
Opérations avec la clientèle	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Actions et autres titres à revenu variable	
Participations et autres titres détenus à long terme	
Parts dans les entreprises liées	
Crédit-bail et location avec option d'achat	
Immobilisations incorporelles	108 923
Immobilisations corporelles	7 078
Actions propres	
Autres actifs	672 217
Comptes de régularisation	150 878
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 355 800</b>
<b>DETTES</b>	
Banques centrales et CCP	
Dettes envers les établissements de crédit	273 081
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	416 705
Dettes représentées par un titre	
Autres passifs	166 850
Comptes de régularisation	0
Provisions	25 000
Dettes subordonnées	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>881 635</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital souscrit	420 000
Prime d'émission	
Réserves	0
Résultat de l'exercice	54 165
Compte de liaison	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>474 165</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 355 800</b>

## HORS BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2016
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	
Engagements de financement	0
Engagements de garantie	0
Engagements sur titres	0
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	
Engagements de financement	0
Engagements de garantie	0
Engagements sur titres	0

## ANNEXES COMPTABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

### a - Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes « généraux », du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. Nous avons 4,2 personnes affectées à l'établissement de paiement sur un effectif total de 32 personnes soit une clé de répartition de 13,13 %.

## BILAN

---

### b – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent uniquement au total des comptes de paiement des webmasters.

### c - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia. Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement a été passée directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

### d - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

### e- Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

### f – Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires. Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déterminer un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien direct avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement.

Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif.

Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibrage entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

### g - Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

## h – Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit. Les dettes envers la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il est précisé ici que ces dettes ne portant pas intérêt, elles ne sont pas augmentées des intérêts courus non échus.

## i- Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'État, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

## j - Provisions

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux (25 k€), répond à un souci de précaution, en cas de contestations par des clients repérés comme « inactifs » et/ou ne répondant pas à nos demandes de justificatifs d'identité (avec relances) qui produiraient finalement des justificatifs valables.

Ce montant doit largement suffire à résoudre d'éventuelles difficultés.

## k- Capital

Le montant du capital affecté au l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle (l'ACPR)

## COMPTE DE RÉSULTAT

---

### I – Produits d'exploitation bancaire

1/ Produits sur opérations avec la clientèle

Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10 %)

2/ Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.

3/ Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à :

- d'une part, les frais de virement facturés aux clients webmasters lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
- d'autre part, la facturation de frais de gestion sur comptes de paiement inactifs.

### m- Les charges variables

Elles correspondent :

- aux commissions payées sur les flux CB et PayPal.
- aux frais sur virement.
- à la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

### n- Les charges fixes

Elles incluent :

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs : honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf.

a).

- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 47,88 % de la marge télécom retenue (cf.I-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans

**Rapport du commissaire aux comptes****> SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

**Règles et méthodes comptables**

- La note « A – immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des fonds de commerce, selon lesquelles la société peut être amenée à constater une provision pour dépréciation exceptionnelle des fonds de commerce afin de ramener ces derniers à leur valeur actuelle en cas de perte de valeur. Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société, et pour estimer la valeur d'usage, à mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Les notes « C – participations, autres titres immobilisés » et « D – créances rattachées à des participations » de l'annexe exposent les modalités selon lesquelles votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses titres de participation pour la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société, et pour estimer la valeur d'inventaire, à mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

**Rapport spécial du commissaire aux comptes**  
**> SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**  
 Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale**

---

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **1. Convention de reversements conclue avec la société BDM HK LTD**

---

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA
- Monsieur Bernard GAMBIN

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financiers permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, aucun reversement n'a été effectué et aucun frais n'a été facturé.

#### **2. Convention de reversements conclue avec la société GAYPLANET**

---

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA
- Monsieur Bernard GAMBIN

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financiers permettant la collecte des paiements en ligne de produits ou services effectués sur Internet. Elle propose à la société anonyme GAYPLANET de collecter pour son compte le chiffre d'affaires réalisé par son activité grossiste et son activité Internet vente par correspondance (VPC).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 25 août 2005 et un avenant à cette convention a été autorisé par votre conseil d'administration en date 24 mars 2006.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les versements effectués ont représenté un montant de 253.105 €. La retenue de frais de 3% a représenté un montant de 7.593,14 € et la refacturation réelle des frais de carte bleue un montant de 3.042,40 €.

### **3. Convention de sous-location conclue avec la société anonyme GAYPLANET**

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA
- Monsieur Bernard GAMBIN

Objet de la convention :

Votre société a conclu un engagement de sous-location avec la société anonyme GAYPLANET et la mise à disposition d'un bureau d'une surface de 40 m<sup>2</sup> dans les locaux de votre société, appartenant à la société CITE 16, situés sis 16, Cité Joly Paris 11<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> étage.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 25 août 2005.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le montant des loyers versés par la société anonyme GAYPLANET à votre société s'élève à 7.920 € Hors Taxes dont 600 € de charges.

### **4. Contrat de prestation de services en date du 16 janvier 1998 : mise à disposition du personnel**

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Bernard GAMBIN

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et l'ensemble des sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA :

- SARL ACDM IMPRESSIONS
- SCI CITE 16

La présente convention a pris effet au 1er janvier 1998. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 23 janvier 1998 pour l'ensemble des sociétés intéressées, à l'exception de la société :

- GAYPLANET, autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003 ;

En date du 6 janvier 2014, votre Conseil d'Administration a autorisé un avenant à la convention de 2001 qui prévoit l'intégration de la société BD HK à la convention à compter du 1er janvier 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a facturé les prestations suivantes :

<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>Mise à disposition de personnel (hors taxes)</b>
<b>S.A. GAYPLANET</b>	<b>24.778 €</b>
<b>S.A.R.L. A.C.D.M. IMPRESSIONS</b>	<b>1.038 €</b>
<b>BD HK</b>	<b>58.551 €</b>
<b>S.C.I. CITE 16</b>	<b>1.195 €</b>

Par ailleurs, au titre de cette même convention votre société a facturé des prestations à la Distkoo pour 17.470 €. Cette convention n'a fait l'objet d'aucune autorisation préalable par votre Conseil d'Administration.

## 5. Convention d'assistance Groupe (frais de structure) en date du 5 janvier 2001

---

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Bernard GAMBIN

Objet de la convention :

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

La présente convention a pris effet au 1er janvier 2001. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 17 janvier 2001.

La société BD MULTIMEDIA et sa filiale BD MULTIMEDIA HK LTD se sont rapprochés pour convenir de son intégration dans le périmètre de la convention d'assistance Groupe à effet au 01 janvier 2014.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 janvier 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Frais de structure facturés (hors taxes)
S.A. GAYPLANET	28.370 €
S.C.I. CITE 16	9.410 €

## 6. Conventions conclues avec la SCI CITE 16

---

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

a. Location de bureaux

Facturation par la SCI Cité 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly Paris 11ème au 2<sup>ème</sup> étage.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 39.637 € hors taxes.

b. Bail commercial

Par un conseil d'administration en date du 27 juin 2000, votre société a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SCI Cité 16 pour les locaux sis 16, Cité Joly PARIS 11ème au 1er étage.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 51.833 € hors taxes.

Une taxe sur les bureaux s'élève en sus au 31 décembre 2016 à 3.429 €.

## 7. Convention conclue avec la société LOFT STORY

---

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007.

Au titre de l'exercice 2016 votre société a facturé à la société LOFT STORY 7.230 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

## **8. Convention conclue avec la S.C.I. TAGOMAGO**

---

Administrateur intéressé :

---

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2000 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a facturé à la société un montant de 348 € hors taxes au titre de ces prestations.

## **9. Convention conclue avec la S.C.I. ESPALMADOR**

---

Administrateur intéressé :

---

- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2000 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a facturé à la société un montant de 348 € hors taxes au titre de ces prestations.

## **10. Convention conclue avec Monsieur Daniel DORRA**

---

Administrateur intéressé :

---

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Monsieur Daniel DORRA a consenti à votre société des avances en compte courant qui ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2016, ces avances s'élevaient à 19 102 € et n'ont pas porté à intérêt.

**Extentis Audit**

**Jean Luc GUEDJ**  
Commissaire aux comptes





16 Cité Joly 75011 PARIS

Tel : +33 1 53 36 24 24

RCS Paris 334 517 562 000 16

[www.bdmultimedia.fr](http://www.bdmultimedia.fr) - e-mail : [contact@bdmultimedia.fr](mailto:contact@bdmultimedia.fr)